

Image not found or type unknown



Héritage et divorce

Par **Fanfan78955**, le **13/05/2021** à **23:22**

Bonjour,

Suite au décès de notre maman, ma soeur et moi allons toucher chacun la moitié. Le mari de ma soeur parle de divorce. Que devient la part de ma soeur ? A-t-il droit à quelque chose ? On m'a parlé de bien propre ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2021** à **08:42**

Bonjour,

La part successorale acquise à chacune de vous deux reste un bien propre et votre ex-beau-frère n'a aucun droit sur la part de son ex-épouse.